

5 - REFERENTIELS

Article L6113-1 [En savoir plus sur cet article...](#) Créé par [LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 \(V\)](#)

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un **référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS <i>Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES <i>Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION <i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>Le (la) Chef d'équipe de prévention et de sécurité (CEPS) prépare la mission en fonction des contraintes et des obstacles du terrain, répartit le travail de l'équipe placés sous sa responsabilité directe, suit la réalisation des objectifs, en vérifie la qualité en respect du Livre VI « ACTIVITÉS PRIVÉES DE SÉCURITÉ » du code de la sécurité intérieure, de ses arrêtés et ses décrets d'applications.</p> <p>Il/elle encadre, coordonne les missions d'équipe et manage les agents du service de sécurité qui sont placés sous sa responsabilité et son commandement.</p> <p>Son rôle est extrêmement important quant au contrôle des tâches</p>	<p>Bloc de compétence n°1 : <u>MANAGEMENT DE L'EQUIPE DE SECURITE,</u></p> <p>a. Préparer les missions en fonction des contraintes et des obligations de prestation,</p> <p>b. Répartir les postes et missions en fonction des compétences et points forts de chacun ;</p> <p>c. Recruter les agents destinés aux exigences d'un site ;</p> <p>d. Former des nouveaux agents sur le site ;</p> <p>e. Organiser des manœuvres et exercices afin d'assurer le maintien des connaissances ;</p> <p>f. Mettre en place les mesures nécessaires à l'entretien</p>	<p>MISE EN PLACE D'UNE SITUATION PROFESSIONNELLE</p> <p>Ce bloc de compétence est validé le jour d'examen en 2 étapes, individuellement.</p> <p>Le jury, met en place 2 situations professionnelles dont ils jouent les acteurs ceci afin de rendre la situation la plus réaliste possible :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La mise en place d'un recrutement d'agent, d'une formation ou d'une réunion d'information (présenté orale au tableau dans le cadre d'une formation ou réunion d'information) ; 2. La mise en place d'un questionnement oral portant sur la réglementation, le 	<p>Critères d'évaluation observés par le jury :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sa capacité à gérer un recrutement (questions posées, gestion du stress, ...) , l'animation en situation collective d'une réunion ou d'une formation, - Sa capacité à répondre oralement à des questions d'ordre réglementaires ou en lien avec ses fonctions et les matériels utilisés lors de ses missions. <p>Une grille d'évaluation sera remise au jury.</p>

<p>effectuées et à la pertinence et la précision des ordres donnés. Ses missions complémentaires journalières seront la planification, le recrutement et le contrôle du maintien des connaissances des agents placés sous sa responsabilité, ainsi que les conseils auprès du client.</p> <p>Le/la C.E.P.S dispose d'une qualification complète pour l'exercice d'une activité bien déterminée, avec la capacité d'utiliser les outils et les techniques qui s'y rapportent. Cette activité concerne principalement un travail d'exécution autonome et des décisions tranchées.</p> <p>Le/la CEPS est chargé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurer la mise en place et le management de l'équipe de sécurité, ✓ Planifier, ordonner et contrôler, ✓ Veiller au respect des consignes et procédures mises en place, ✓ Procéder au suivi des documents réglementaires et administratifs, ✓ Gestion de la législation sur la sécurité des biens et des personnes et face à toutes menaces et conflits. 	<p>élémentaire des moyens et matériels concourant à la sécurité de l'établissement ;</p> <p>g. Contrôler les missions effectuées par ses agents ainsi que la bonne tenue des postes respectifs et veille au port de la tenue réglementaire ;</p> <p>h. Animer les réunions d'informations liées à la sécurité du site.</p> <p>L'ensemble de ces compétences est validé par contrôles continus durant la formation, par le questionnaire d'examen et par la mise en place de situation professionnelle tout au long de la formation et par le jury d'examen.</p>	<p>recrutement, les matériels et l'ensemble de ses missions.</p> <p><u>Temps de préparation</u> : 10 minutes <u>Temps de l'évaluation</u> : 30 minutes</p>	
	<p>Bloc de compétence n°2 : <u>DIRECTION DU POSTE DE SECURITE EN SITUATIONS DE CRISES,</u></p> <p>i. Diriger le poste de sécurité en situation de crise et prendre les décisions nécessaires ;</p> <p>j. Gérer les situations conflictuelles entre agents ;</p> <p>k. Gérer les situations conflictuelles sur site ;</p>	<p>MISE EN PLACE D'UNE SITUATION PROFESSIONNELLE</p> <p>Le jury met en place des situations professionnelles présentant des anomalies successives qui dégradent le contexte et la situation. Ceci afin que le candidat intervienne en conséquence quant à ses choix, ses actes et l'appel des secours.</p> <p><u>Temps de l'évaluation</u> : 25 minutes</p>	<p>Critères d'évaluation observés par le jury :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sa capacité à savoir s'exprimer lors d'une situation de stress, - Sa capacité à gérer une situation de crise au PC lors de l'évolution de plusieurs incidents rendant une situation dégradée, - Sa capacité à prendre des décisions et donner des ordres en situation de crises,

<p>Les types d'emplois visés par cette certification sont diverses, tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chef d'équipe • Chef de poste • Chef de secteur • Chef de service sécurité • Contrôleur • Manageur sécurité • Responsable de poste • Planificateur • Gestionnaire de crises • Responsable de site • Responsable d'exploitation • Officier de sécurité privée 	<p>l. Communiquer avec les forces de l'ordre et secours extérieurs lors de leurs interventions ;</p> <p>m. Apporter conseils techniques au chef d'établissement en matière de réglementations applicables, afin que les obligations soient respectées;</p> <p>n. Procéder à l'analyse de risque sur le terrain et participe à la rédaction du document unique et du plan de prévention.</p> <p>L'ensemble de ces compétences est validé par contrôles continus durant la formation, par le questionnaire d'examen et par la mise en place de situation professionnelle tout au long de la formation et par le jury d'examen.</p>		<p>- Sa capacité à prévenir les secours, - Sa capacité à rendre compte par oral et écrit.</p> <p>Une grille d'évaluation sera remise au jury.</p>
	<p>Bloc de compétence n°3 : <u>PLANIFICATIONS DE L'ACTIVITE DU POSTE ET DE SON SUIVI,</u></p> <p>o. Mettre en place un plan de formation adapté incluant les recyclages obligatoires ;</p> <p>p. Planifier les agents sur site (visite médicale, horaires de travail, horaires de pause, congés payés,</p>	<p>CREATION DE DOCUMENTS, AVEC LA MISE EN PLACE D'UNE SITUATION PROFESSIONNELLE EN CONTRÔLE CONTINU:</p> <p>Le <i>candidat</i> devra réaliser en contrôle continu durant la formation et avec la mise en place de différentes situations professionnelles, des rapports d'interventions, des comptes rendus écrits et remplir une main courante.</p>	<p>Critères d'évaluation observés :</p> <p>L'évaluateur prendra en compte la propreté et la tenue du document établi, ainsi que des efforts d'écriture du candidat.</p>

	<p>formations initiales, recyclages...);</p> <p>q. Rédiger le cahier de consignes et procédures d'urgences types adaptées au site (alerte à la bombe, inondation, flagrant délit...);</p> <p>r. Veiller à leur bonne compréhension des consignes et de leurs applications ;</p> <p>s. Veiller au suivi des procédures administratives (main courante, permis de feu, compte-rendu...);</p> <p>t. Mettre en place le parcours de ronde afin de faire paramétrer le logiciel de ronde.</p> <p>L'ensemble de ces compétences est validé par contrôles continus durant la formation, par le questionnaire d'examen et par la mise en place de situation professionnelle tout au long de la formation et par le jury d'examen.</p>		<p>Nota : Ces documents devront être clair, soignés, lisible et compréhensible.</p> <p>Une grille d'évaluation a été créée pour l'évaluateur</p>
	<p>Bloc de compétence n°4 : <u>GESTION DE L'APPLICATION DE LA LEGISLATION SUR LA SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES,</u></p>	<p>QUESTIONNAIRE A REPONSES OUVERTES ET COURTES PAR ECRIT (Cette épreuve est réalisée en salle d'examen pour le groupe)</p> <p><i>Le candidat</i> devra répondre à un questionnaire écrit sous forme QROC (Questionnaire à Réponses Ouvertes et</p>	<p>Critères d'évaluation observés par le jury :</p> <p>Le jury corrigera le QROC de 40 questions en utilisant le barème de notation pour chaque question et la feuille de corrections comportant les</p>

	<ul style="list-style-type: none"> u. Suivre la réalisation des objectifs et le respect d'une mission de qualité ; v. Veiller au respect des normes de sécurité en vigueur ainsi que de l'hygiène et de la sécurité du travail ; w. Veiller au bon déroulement des contrôles d'accès et des palpations de sécurité réalisées lors de certaines missions de surveillance ; x. Veiller au respect du livre VI du code de la sécurité intérieure, de ses arrêtés et ses décrets d'applications ; y. Veiller aux accréditations des agents de sécurité en matière de palpation de sécurité formations obligatoires aux modules complémentaires et recyclages. <p>L'ensemble de ces compétences est validé par contrôles continus durant la formation, par le questionnaire d'examen et par la mise en place de situation professionnelle tout au long de la formation et par le jury d'examen.</p>	<p>Courtes) de 40 questions touchant sur les textes réglementaires codifiée au livre VI du code de sécurité intérieure, ainsi que notamment en matière de sécurité privée, de menaces terroristes, de management et de recrutement.</p> <p><u>Temps de présentation</u> : 105 minutes</p> <p>L'ensemble de ces compétences sont validées par contrôles continus durant la formation, par le QROC d'examen et par la mise en place de situation professionnelle tout au long de la formation et lors de l'examen, ainsi que par les questions s orales du jury.</p>	<p>points minimums attendu pour l'obtention des points et ensuite ramènera la note sur 20 points.</p> <p>La validation du QROC permet la validation de cette épreuve</p>
--	---	---	--

Le cas échéant, description de tout autre document constitutif de la certification professionnelle

Identification des blocs de compétences de la certification

Intitulé	Descriptif et modalités d'évaluation et de certification
Bloc 1 : MANAGEMENT DE L'EQUIPE DE SECURITE	<p><u>Compétences attestées :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Préparer les missions en fonction des contraintes et des obligations de prestation,- Répartir les postes et missions en fonction des compétences et points forts de chacun ;- Recruter les agents destinés aux exigences d'un site ;- Former des nouveaux agents sur le site ;- Organiser des manœuvres et exercices afin d'assurer le maintien des connaissances de ses agents ;- Mettre en place les mesures nécessaires à l'entretien élémentaire des moyens et matériels concourant à la sécurité de l'établissement ;- Contrôler les missions effectuées par ses agents ainsi que la bonne tenue des postes respectifs et veille au port de la tenue réglementaire,- Animer les réunions d'informations liées à la sécurité du site. <p><u>Modalités d'évaluation :</u> MISE EN PLACE D'UNE SITUATION PROFESSIONNELLE</p> <p><u>Temps de préparation :</u> 10 minutes <u>Temps de l'évaluation :</u> 30 minutes</p> <p>Une attestation sera délivrée suite à la validation ce bloc d'activité</p>

<p>Bloc 2 : DIRECTION DU POSTE DE SECURITE EN SITUATIONS DE CRISES</p>	<p><u>Compétences attestées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Diriger le poste de sécurité en situation de crise et prendre les décisions nécessaires ; - Gérer les situations conflictuelles entre agents ; - Gérer les situations conflictuelles sur site ; - Communiquer avec les forces de l'ordre et secours extérieurs lors de leurs interventions ; - Apporter conseils techniques au chef d'établissement en matière de réglementations applicables, afin que les obligations soient respectées; - Procéder à l'analyse de risque sur le terrain et participe à la rédaction du document unique et du plan de prévention. <p><u>Modalités d'évaluation :</u> MISE EN PLACE D'UNE SITUATION PROFESSIONNELLE</p> <p><u>Temps de l'évaluation :</u> 25 minutes</p> <p>Une attestation sera délivrée suite à la validation ce bloc d'activité</p>
<p>Bloc 3 : PLANIFICATIONS DE L'ACTIVITE DU POSTE ET DE SON SUIVI</p>	<p><u>Compétences attestées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un plan de formation adapté incluant les recyclages obligatoires ; - Planifier les agents sur site (visite médicale, horaires de travail, horaires de pause, congés payés, formations initiales, recyclages...); - Rédiger le cahier de consignes et procédures d'urgences types adaptées au site (alerte à la bombe, inondation, flagrant délit...); - Veiller à leur bonne compréhension des consignes et de leurs applications ; - Veiller au suivi des procédures administratives (main courante, permis de feu, compte-rendu...); - Mettre en place le parcours de ronde afin de faire paramétrer le logiciel de ronde.

	<p><u>Modalités d'évaluation :</u> CREATION DE DOCUMENTS, AVEC LA MISE EN PLACE D'UNE SITUATION PROFESSIONNELLE EN CONTROLE CONTINU</p> <p><u>Temps de présentation :</u> Hors temps d'examen</p> <p>Une attestation sera délivrée suite à la validation ce bloc d'activité</p>
<p>Bloc 4 : GESTION DE L'APPLICATION DE LA LEGISLATION SUR LA SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES</p>	<p><u>Compétences attestées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivre la réalisation des objectifs et le respect d'une mission de qualité ; - Veiller au respect des normes de sécurité en vigueur ainsi que de l'hygiène et de la sécurité du travail ; - Veiller au bon déroulement des contrôles d'accès et des palpations de sécurité réalisées lors de certaines missions de surveillance ; - Veiller au respect du livre VI du code de la sécurité intérieure, de ses arrêtés et ses décrets d'applications ; - Veiller aux accréditations de ses agents en matière de formations obligatoires et recyclages. <p><u>Modalités d'évaluation :</u> QUESTIONNAIRE A REPONSES OUVERTES ET COURTES PAR ECRIT</p> <p><u>Temps de présentation :</u> 105 minutes</p> <p>Une attestation sera délivrée suite à la validation ce bloc d'activité</p>